

LE TRAIT D'UNION

Eparchois



Bimestriel n°9

Avril 2010

COMITE DE REDACTION

SECRETARIAT DE REDACTION,
MISE EN PAGE ET ILLUSTRATIONS :

CLAIRE GILLES

NATALY OLLIVOT

COMITE DE REDACTION :

MICHEL BLAIS

FRANCIS BOY

MATTHIEU DEMARTHE

PATRICE LASNIER

SOMMAIRE

EDITO DU MAIRE

LE MOT DU 1^{ER} ADJOINT

COMMISSION DES FINANCES

CCAS

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

CONSEILS MUNICIPAUX

BUDGET COMMUNAL

MAISONS SINISTRÉES PAR LA SÉCHERESSE

INFOS

PERMANENCES DES ÉLUS

ÉTAT CIVIL

INFOS DIVERSES

COMMÉMORATION DU 8 MAI

ANIMATIONS LOCALES

DES OVNI A SAINT YBARS

REMERCIEMENTS D' ATOUT MÔMES

CLUB DES AÎNÉS

AUX AMIS DU LAC

EXPOSITION PAR MLLE DE LATOUR

ASSOCIATION IBO « MAI PHOTOGRAPHIQUE »

EN BREF

VOS DROITS

AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN ZONE RURALE

HOMMAGE À UN POÈTE

Edito du Maire,

Le nouveau conseil municipal issu des deux élections s'est mis tout de suite au travail. Le budget primitif 2010 a été adopté à l'unanimité le 07 Avril. Ce dernier est en équilibre pour un montant total de 933 394€.

La réforme de la fiscalité avec la suppression de la taxe professionnelle a provoqué une certaine inquiétude. Pour 2010 et 2011 elle n'aura pas de conséquence sur les recettes de la commune. Pour 2012 nous sommes dans l'inconnu. La perte de cette ressource, qui se monte à 16300€ en 2010, pénaliserait la commune et limiterait sa capacité d'investissement. Afin d'anticiper les conséquences d'une telle réforme et après trois années sans augmentation, le conseil municipal a voté une progression des impôts de 3%. Le montant de cette augmentation va générer une recette de 4500€ qui va nous permettre de financer l'école du numérique.

La préparation de ce budget a nécessité une réflexion sur l'état des finances. Compte tenu des investissements à venir, notamment en 2011, les berges de la lèze, l'agrandissement de la cantine scolaire, la réfection du clocher, la remise en état de la couverture de l'école, l'agrandissement du cimetière, il a été décidé de faire une pause dans les emprunts pour 2010. Pour financer une partie de ces projets, nous allons renégocier la dette. La période est propice et peut nous permettre de réaliser une économie non négligeable.

Le montant du budget à la section investissement est de 347 483€. A noter la part importante consacrée à la remise en état de l'ancienne décharge à ordures ménagères de LEZAT pour un montant de 37000€. Les travaux suivants sont également programmés, l'aménagement du secrétariat au rez de chaussée pour un montant de 32500€, une partie des travaux du cimetière à hauteur de 12000€, des travaux de voirie pour 25000€, l'école du numérique pour un montant de 13500€, l'informatisation du secrétariat pour 3000€, l'aménagement des chalets à hauteur de 4000€.

Le remplacement des vitraux de l'église pour un montant de 27066€, à noter que ces travaux sont financés à 45% par l'état, 15% par le Conseil Régional, 10% par le Conseil Général, les 30% restant par l'Association Historique et Culturelle Eparchoise.

Durant tout le mois d'avril, les diverses commissions se sont réunies et ont donné leur avis sur l'avenir de la poste et de la chapelle de Saint-Sernin. Certaines de ces commissions ont réfléchi sur le jumelage avec SAINT-YBARD en Corrèze, la mise en sécurité des Rues Mage d'en Haut et d'en Bas, la limitation de vitesse au lieu dit Saint-Sernin, le problème de stationnement dans les petites rues, les économies d'énergie sur l'éclairage public, la création du site internet et dans les mois qui viennent, la commission environnement va travailler sur la modification du POS. Le conseil municipal devra se prononcer sur tous ces problèmes.

Avec les beaux jours qui arrivent, vous allez être nombreuses et nombreux à vous promener autour du lac, un lieu de calme et de tranquillité. Malheureusement, je suis saisi de nombreuses plaintes de la part de promeneurs qui se plaignent de la présence de chiens en divagation. Si je suis sensible à ces doléances, c'est que j'ai été moi-même victime d'une attaque d'un énorme chien en liberté. Je vous avoue que j'ai eu la peur de ma vie lorsque j'ai vu ce molosse se diriger sur moi. Ce qui m'a le plus choqué, outre la peur, c'est le comportement du propriétaire qui n'a même pas porté une attention particulière à cette situation. Il faut que cela cesse et que les détenteurs de chiens se responsabilisent. Je crois qu'il est de mon devoir de leur rappeler les obligations notamment, conformément à l'arrêté en date du 11 Avril 2008, tenir leur animal en laisse. Dès aujourd'hui je préviens, une campagne de répression va être menée par la gendarmerie et une convention vient d'être signée avec une fourrière animale. Des opérations coup de poing vont avoir lieu, attention aux chiens errants. En plus des problèmes de sécurité, se pose également la question de l'hygiène avec la présence de nombreuses déjections canines. Afin d'y remédier, des bornes de propreté équipées de distributeurs de sachets vont être mise en place à titre expérimental sur deux sites, à proximité de la salle des fêtes et sur le boulevard du sud au droit du boulodrome. J'invite les propriétaires de chiens à ramasser les excréments et à les déposer dans les corbeilles mises à disposition. D'autres bornes seront installées progressivement dans tout le village.

Concernant les chiens dangereux, j'informe les détenteurs qu'ils ont jusqu'à la fin mai pour se mettre en règle conformément à la loi du 20 Juin 2008. Passé ce délai je n'hésiterai pas à faire intervenir la fourrière avec toutes les conséquences que cela engendre.

Francis BOY

Éparchoise, Éparchois

Pour ne pas faillir à la règle, je vous écris deux mots en espérant que le proverbe « jamais deux sans trois » s'arrêtera là.

Reprenant en cours de mandat ce poste à la demande unanime de mes collègues, je souhaite redonner à cette fonction toute sa raison d'être :

Efficacité, écoute et dialogue avec les administrés

Ainsi qu'une présence assidue, indispensable à la bonne marche de la collectivité.

Merci de me faire confiance

Michel BLAIS

1^{er} Adjoint



Commission des Finances

Avec ce premier tirage de notre trait d'union, suite à la dernière élection complémentaire pour finaliser ce nouveau conseil municipal, je voudrais remercier l'ensemble de la population pour la confiance qu'elle a renouvelé envers notre Maire, en m'élisant lors de l'élection du mois de Janvier. J'ai pris la décision de m'investir au sein du poste de gestion et finances de façon à pouvoir donner à nos administrés le maximum de transparence, de réalité quand a nos impôts, dépenses, investissements et endettement de notre commune.

Vous avez dans ce numéro toutes les informations concernant le budget primitif pour l'année 2010. Nous sommes conscients du fait que cette accumulation de chiffres et de différents postes ne sont pas chose facile à comprendre pour chacun. C'est la raison pour laquelle je vous invite tous, à la réunion publique qui aura lieu le Vendredi 21 Mai 2010 à 20h30 à la salle des fêtes. Au cours de cette rencontre, nous vous présenterons tous nos projets et nous répondrons à toutes vos questions en prenant pour maîtres mots : ni langue de bois ni dilemme incompréhensible !!

Je me tiens à votre disposition

tous les Samedis matins à la Mairie

tous les jours de la semaine sur rendez-vous après 17 heures



Olivier Segond

Maire-Adjoint délégué aux finances



Changement au CCAS



C'est avec une grande satisfaction et émotion que j'ai été élu Maire Adjoint (action sociale) le 19 Mars 2010.

Je remercie la population Eparchoise qui s'est mobilisée lors des Elections Municipales et a soutenu massivement les sept nouveaux conseillers dès le premier tour.

Très bien intégré, dans l'équipe déjà mise en place, je ferai le maximum pour réaliser au mieux, pour le bien de la Commune, les grandes avancées sociales entreprises dont les objectifs principaux sont :



- 1- la mise en place de la maison de retraite,
- 2- un projet d'installation d'un médecin généraliste,
- 3- un projet de micro crèche.

Dès aujourd'hui, je me tiens à votre disposition sur rendez-vous à la Mairie.

Mathieu DEMARTHE

Maire-Adjoint à l'Action Sociale

SOCIAL

Vous rencontrez des difficultés dans votre vie courante ? :

Une aide financière (problème pour payer une facture)

Une aide pour entreprendre une démarche relationnelle

Vous avez besoin de conseils en économie d'énergie ?

Une permanence sociale vous accueille en toute confidentialité
à la Mairie sur rendez-vous au 05.61.69.18.04

N'hésitez pas à me contacter

Mathieu DEMARTHE

SAINT-YBARS CONSEIL MUNICIPAL

Deux élections complémentaires en un trimestre
Qui dit mieux !

« Vox populi, Vox dei »

Pour la deuxième fois les urnes ont parlé...

Après le premier résultat du **24 janvier 2010** qui a vu une population très motivée (3 électeurs sur 4 se sont déplacés aux urnes pour faire entendre leur voix) apportant ainsi un soutien sans appel à l'équipe restée en place auprès de Monsieur le Maire, et élisant par la même Olivier SEGOND au poste de conseiller municipal.

Voici maintenant le résultat du deuxième vote du **14 mars 2010** qui a largement conforté l'ampleur du premier score :

Inscrits	515
Votants	351
Nuls	49
Exprimés	302

Madame Nicole BABY	282 voix
Monsieur Christophe VEROS	280 voix
Monsieur Matthieu DEMARTHE	278 voix
Monsieur Bernard LAURENCE	272 voix
Monsieur Johnny BUOSI	266 voix
Monsieur Xavier MIGOTTO	263 voix
Madame Claire MARC	251 voix

Et pour les nostalgiques du passé :

Monsieur Jacques GAY	10 voix	Monsieur Henri ESQUIROL	1 voix
Madame Christine de LATOUR	9 voix	Monsieur Franc FONQUERNE	1 voix
Madame Marie-Claude BERDOULAT	8 voix	Monsieur Patrick LANSON	1 voix
Monsieur David CAPELLE	5 voix	Madame Françoise LASMOLLES	1 voix
Madame Thérèse ROUCH-PASQUET	5 voix	Monsieur Christian LASSALLE	1 voix
Madame Martine CAMPAGNE	4 voix	Madame Suzanne MAITRE-GAVEN	1 voix
Monsieur Patrick DOUSSAT	4 voix	Madame Patricia MALGRAS	1 voix
Monsieur Michel BERGERON	2 voix	Monsieur Eric MARC	1 voix
Monsieur Charles BERGOUT	2 voix	Monsieur Christian MAURAN	1 voix
Monsieur Jean-Gabriel BERGOUT	2 voix	Monsieur Pierre MORDELET	1 voix
Madame Ingrid BISCH	2 voix	Monsieur Dominique PICOT	1 voix
Monsieur Jean-Pierre CAMPAGNE	2 voix	Monsieur Roger RIVES	1 voix
Monsieur Eric MARQUIE	2 voix	Madame Patricia SACRISTE	1 voix
Monsieur Rémy CHARRUE	1 voix	Monsieur Fabrice SENTENAC	1 voix

CONSEILS MUNICIPAUX

SESSION ORDINAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2010 A 20H30

Etaient présents : Yves BENALET, Michel BLAIS, Jean-Luc MARIANI, Nadine SAVIGNOL, Françoise VERKINDEREN, Jean-Luc MAROUDIN et Olivier SEGOND

Approbation du compte rendu du 10/12/2009

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de faire part des éventuelles remarques.

Monsieur Michel BLAIS remercie la Société COLAS et Monsieur BERGERON pour le versement exceptionnel de la taxe professionnelle d'un montant total de 10.539€. Mais le montant qui revient réellement à la commune est de 3.492€ (Après toutes les retenues : département, région, intercommunalité et trésor public)

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour la convention ATESAT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention avec l'Etat afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT (assistance technique fournie par l'état pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire). Il précise également que la durée de la convention est fixée à un an, et peut être renouvelée deux fois, par tacite reconduction, dès lors que la commune continue de réunir les conditions fixées par le décret du 27 septembre 2002.

La convention ATESAT est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour une demande de subvention auprès du Conseil Général, Conseil Régional et la DRAC pour le remplacement des vitraux de l'église

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association Historique et Culturelle Eparchoise propose la remise en état des vitraux de l'église. Il présente Trois devis, dont le moins cher est proposé par l'entreprise Pierre RIVIERE de St Jean de Verge : pour un montant de 22.630,00€ hors taxes. Il propose également de demander une subvention à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) au Conseil Régional et au Conseil Général.

La participation de la commune pour un montant de 6789,00€ HT sera entièrement remboursée par l'association historique et culturelle éparchoise.

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Délibération pour la création d'une régie municipale pour l'encaissement des recettes de la Commission Culturelle

Monsieur le maire informe le Conseil que la commission culturelle souhaite ne plus verser les recettes de ces manifestations à l'association Historique et Culturelle Eparchoise en raison de la diminution de sa propre subvention. A cet effet, il

propose la création d'une régie pour l'encaissement de ces recettes dans le budget communal.

La création de la régie est approuvée à l'unanimité.

Délibération pour la modification des horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier les horaires d'ouverture au public du secrétariat. Il propose les horaires suivants :

- ☞ Lundi : fermé
- ☞ Mardi : 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00
- ☞ Mercredi : 8h30 – 12h30 et 14h00 – 17h00
- ☞ Jeudi : 8h30 – 12h30
- ☞ Vendredi : 8h30 – 12h30
- ☞ Samedi : 8h30 – 12h30

Le conseil approuve à l'unanimité.

Délibération pour l'amortissement de la subvention du programme PIG pour un montant de 2.660,80€

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Programme d'intérêt Général (P.I.G.), il convient de prévoir l'amortissement de ces subventions pour un montant total de 2660,80€ au budget 2010 comme suit :

- ☞ Article 6811 / 042 dépense de fonctionnement
- ☞ Article 28042 / 040 recette d'investissement

Le conseil approuve à l'unanimité, l'amortissement de la subvention du programme PIG pour un montant de 2.660,80€. Cette somme sera inscrite au budget primitif 2010.

Délibération pour le remboursement et la prise en charge des frais de déplacement et de restauration lors des formations du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors des formations les agents en contrat avenir font l'avance des frais de transport et de repas. Les bases de remboursement sont les barèmes publiés par décret et publié au journal officiel.

Le Conseil Municipal approuve la prise en charge des frais à l'unanimité.

Délibération pour le tarif de la location des chalets pour un week-end (deux nuits, en juillet et août) et le montant de la caution

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de revoir les tarifs de location des chalets pour les week-ends en juillet et août. Le tarif proposé est de 95€ (deux nuits) et de garder le tarif à la nuit (48€) pour toute l'année. De plus, le tarif de la caution doit être au minimum de 320€ et sinon égale au montant de la location.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération sur le fonctionnement de la cantine et le prix des repas

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de définir clairement un règlement de fonctionnement de la cantine scolaire suite à des problèmes de facturation. De plus, il rappelle au conseil que le prix du repas est facturé 2,60€ aux parents d'élèves alors que le prix de revient est 5,16€ (prestataire de service et personnel) ne sont pas inclus les frais de consommation électrique, eau et chauffage. Il informe le conseil qu'il a demandé aux communes du RPI de financer le déficit de ces repas. Le conseil souhaite l'organisation d'une réunion avec ces communes afin de définir la participation de chacune et de fixer le prix du repas. Il est décidé également de prendre en charge le repas de Josiane LACANAL au même titre que ceux des animateurs du CLAE. Enfin, Monsieur le Maire évoque le problème du remplacement de Michèle FARAGOU en cas d'absence (Pour maladie, formation ou autre). Il informe le conseil que Madame Sylvette HOAREAU a déjà assumé cette fonction et qu'elle est d'accord pour un remplacement sur une courte période. Au-delà, le conseil devra trouver une autre solution.

Délibération pour la location et le fonctionnement de la Salle des fêtes

Monsieur Le maire rappelle au conseil la décision prise en date du 27 août 2009 de ne plus louer la salle des fêtes au vu de la consommation exorbitante d'électricité. Compte tenu des nombreuses demandes, il propose de louer à nouveau cette salle pour une période allant du 15 Mars au 15 Octobre. Il propose une nouvelle convention de location avec notamment des articles concernant les horaires de location, l'état des lieux « entrant et sortant » et la location SANS CLIMATISATION NI CHAUFFAGE. De plus, cette convention prévoit que le montant de la caution soit porté à 500€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Délibération pour l'instauration de la taxe locale d'équipement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'instauration de la Taxe Locale d'Equipement, prévue par les articles 1585 A et suivants du Code Général des Impôts, dans les communes de moins de 10 000 habitants, valable pour une durée minimale de trois ans à dater de son entrée en vigueur. Il propose, en conséquence, son institution, à un taux de 2% et une mise en application à compter du 1^{er} mars 2010.

Accord du conseil à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur Michel BLAIS demande qu'à l'avenir toutes commandes effectuées par le personnel communal soient contre signées par un adjoint. Il évoque le stationnement des campings cars au bord du lac et propose d'instaurer un droit de place. Après discussion, il s'avère que cela entraîne trop de contrainte et un coût trop élevé. Il informe

également le conseil que l'école de Saint-Ybars a été retenue pour l'école numérique. Le matériel nécessaire a même été livré, il demande que la directrice de l'école explique aux membres du conseil municipal le fonctionnement de cette nouvelle pédagogie. Il demande ou en est le bail emphytéotique de la Chapelle Saint-Sernin. Monsieur le Maire lui répond qu'il vient de recevoir les devis de remise en état et que le projet de bail va être rédigé par le notaire dès son retour de vacance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a réglementé l'accès à la salle des fêtes pour les enfants de l'école et pendant les heures de CLAE. A compter du 01 Mars, les portes de communication seront fermées à clés.

Monsieur Michel BLAIS informe le conseil municipal qu'il serait utile d'installer des rideaux pour remplacer le store abîmé par la tempête. Le coût de cet investissement se monte à 522€ TTC. Le conseil donne son accord de principe et cette somme sera inscrite au budget si les finances le permettent.

Concernant le budget 2010, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir en priorité, la réhabilitation de l'ancienne décharge à ordures ménagères de Lézat sur Lèze. Le coût de la participation pour la commune est estimé à 36.000€.

La séance est levée à vingt deux heures quarante-cinq minutes.

SESSION ORDINAIRE

SEANCE DU 19 MARS 2010 A 19H00

Etaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Michel BLAIS, Monsieur Yves BENAZET, Monsieur Olivier SEGOND, Monsieur Matthieu DEMARTHE, Monsieur Christophe VEROS, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Nicole BABY, Monsieur Johnny BUOSI, Monsieur Jean-Luc MARIANI, Madame Françoise VERKINDEREN, Monsieur Jean Luc MAROUDIN, Monsieur Xavier MIGOTTO, Madame Claire MARC.

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 Février 2010

Aucune observation, ce dernier est adopté à l'unanimité

Délibération pour la détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire de fixer à quatre le nombre d'adjoints.

Délibération pour l'élection des adjoints suite à l'élection partielle du 14 Mars 2010

Monsieur le maire propose aux membres du conseil de procéder à l'élection des quatre adjoints définis comme suit :

1^{er} adjoint chargé de la culture, communication, gestion loisirs, tourisme : Monsieur Michel BLAIS

2^{ème} adjoint chargé de l'écologie et de l'environnement : Monsieur Yves BENAZET

3^{ème} adjoint chargé des finances et de la gestion : Monsieur Olivier SEGOND

4^{ème} adjoint chargé du centre communal d'action sociale : Monsieur Matthieu DEMARTHE

Ces quatre adjoints sont élus chacun avec quatorze voix.

Délibération pour la désignation des nouveaux délégués dans les divers syndicats

En vue du remplacement des divers délégués démissionnaires, Monsieur le Maire propose les noms suivants :

SDCEA :

Délégués Titulaires : BOY Francis et BLAIS Michel

Délégués Suppléants : LAURENCE Bernard et MAROUDIN Jean Luc

Syndicat de l'Artillac :

Délégués Titulaires : BOY Francis et BENAZET Yves

Délégués Suppléants : SEGOND Olivier et MIGOTTO Xavier

Communauté des Communes de la Léze :

Délégués Titulaires : BOY Francis, BLAIS Michel, BABY Nicole et VEROS Christophe

Délégués Suppléants : MARIANI Jean Luc et VERKINDEREN Françoise

SMDEA : BOY Francis et BENAZET Yves

Bastides d'Ariège : BOY Francis, LAURENCE Bernard et MARIANI Jean Luc

Accord du conseil à l'unanimité

Mise en place des commissions, désignation des vices présidents et des membres

Finances et Gestion :

Vice Président : SEGOND Olivier

Membres : BOY Francis, BLAIS Michel, LAURENCE Bernard, FORGEOT D'ARC Etienne, MAROUDIN Marie Christine, BROCHET Pierre, OLIVIER Benoit, SCHAUB Myriam, BUOSI Johnny, MARC Claire et GUICHARD Michel.

Travaux et Urbanisme :

Vice Président : BOY Francis

Membres : BLAIS Michel, MAROUDIN Jean Luc, CHAUVIN Chantal, FRANQUINE Thierry, MIGOTTO Xavier, VEROS Christophe,

VERKINDEREN Jacques, SANTAROSSA Frédéric

Ecologie et Environnement :

Vice Président : BENAZET Yves

Membres : BOY Francis, LAURENCE Bernard, CAPLET Geneviève, MAROUDIN Jean Luc, MIGOTTO Xavier, BABY Nicole, MARC Claire, SAVIGNOL Nadine, SANTAROSSA Frédéric, TREVISAN Suzanne, et LASNIER Patrice

Culture, Communication, Gestion loisirs,

Tourisme :

Vice Président : BLAIS Michel

Membres : BOY Francis, FORGEOT D'ARC Chantal, MAROUDIN Jean Luc, MAITRE GAVEN Suzanne, MARIANI Jean Luc, SAVIGNOL Nadine, VERKINDEREN Françoise, VERKINDEREN Solange, BUOSI Johnny et TREVISAN Suzanne

Centre Communal d'action Sociale :

Vice Président : DEMARTHE Mathieu

Membres : BOY Francis, DUFIEUX Marie Françoise, MAITRE GAVEN Suzanne, MIGOTTO Xavier, SACRISTE Patricia, SAVIGNOL Nadine, VERKINDEREN Françoise, BABY Nicole et LÉGÉ Laurence, VERKINDEREN Solange

Le conseil approuve à l'unanimité

Commission appel d'offres

Président : BOY Francis

Membres : SEGOND Olivier, BLAIS Michel, VEROS Christophe et LAURENCE Bernard

Délibération pour la fixation de l'indemnité de fonction des élus locaux

Monsieur le Maire propose aux membres présents de fixer l'indemnité de fonction des élus locaux comme suit : Indice de référence 1015 au 1^{er} Octobre 2009 45390,71€.

Répartie comme suit :

Maire 20% soit 9080,00€ brut annuel.

Adjoints 5% soit 9072,00€ soit 2270,00€ brut annuel.

Le conseil approuve à l'unanimité le montant de l'indemnité de fonction des élus qui se monte à 18152,00€ annuellement et sera inscrite au budget primitif 2010.

Délibération pour la délégation de compétence du Maire aux adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il donnera délégation aux quatre adjoints élus à savoir :

Monsieur Michel BLAIS culture, communication, gestion loisirs, tourisme.

Monsieur Yves BENAZET écologie, environnement.

Monsieur Olivier SEGOND finances, gestion.

Monsieur Matthieu DEMARTHE centre communal d'action sociale.

Le conseil à l'unanimité approuve cette décision

Délibération pour l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur municipal

Monsieur le maire fait savoir aux membres du conseil que la commune doit accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal au taux de 100% par an et une indemnité de confection des documents budgétaires de 100%.

Le conseil approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité.

Questions diverses

Néant

Séance levée à dix neuf heures trente minutes

SESSION ORDINAIRE

SEANCE DU 7 AVRIL 2010 A 20H30

Etaient présents : Monsieur Francis BOY, Monsieur Michel BLAIS, Monsieur Yves BENAZET, Monsieur Olivier SEGOND, Monsieur Matthieu DEMARTHE, Monsieur Christophe VEROS, Madame Nadine SAVIGNOL, Monsieur Bernard LAURENCE, Madame Nicole BABY, Monsieur Johnny BUOSI, Monsieur Jean-Luc MARIANI, Madame Françoise VERKINDEREN, Monsieur Jean Luc MAROUDIN, Monsieur Xavier MIGOTTO, Madame Claire MARC.

Approbation du compte rendu de la réunion du 19 mars 2010.

Aucune observation, ce dernier est adopté à l'unanimité

Vote du compte administratif 2009

Vote du compte administratif 2009 à l'unanimité.

Vote du compte de gestion 2009

Vote de compte de gestion 2009 à l'unanimité.

Délibération affectation de résultats 2009

Vote pour l'affectation de résultats 2009 à l'unanimité

Délibération pour le vote des quatre taxes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de revoir les taux des quatre taxes (Habitation, foncière bâtie, foncière non bâtie et taxe professionnelle) qui n'ont pas été revues depuis trois ans. La commission des finances a donné un avis favorable pour une augmentation de 3%. Répartie comme suit :

Taxe d'habitation taux 8,39 à 8,64

Taxe foncière bâti taux 10,84 à 11,16

Taxe foncière non bâtie taux 73,76 à 75,93

Taxe professionnelle taux 13,61 à 14,01

Vote pour une augmentation de 3% à l'unanimité.

Vote du budget 2010

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le budget 2010 et développe les projets d'investissement prévu ainsi que les dépenses de fonctionnement. Une discussion s'engage sur l'attribution des subventions aux différentes associations. Après réflexion de l'ensemble du Conseil il est décidé de relancer les associations qui n'ont toujours pas fait leur demande et de revoir les montants alloués au vu des nouveaux éléments.

Délibération pour admission en non valeur

Monsieur le Maire demande au conseil d'admettre en non valeur deux sommes pour un montant de 27,90€ et 397,10€.

Vote à l'unanimité pour l'admission en non valeur de ces deux sommes.

Délibération pour autorisation convention adhésion à une fourrière

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de passer une convention avec une fourrière animale. Cette adhésion est de l'ordre de 1.150€/an.

Vote pour une convention d'adhésion à une fourrière : 14 pour et 1 abstention (Mr BENAZET).

Délibération pour l'adhésion au SIVU

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'adhésion de la commune au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour la location d'un chapiteau. Monsieur Michel BLAIS fait un exposé sur le fonctionnement de ce syndicat. Ce dernier a été créé dernièrement en vue d'acquiescer un chapiteau et de le mettre à disposition des associations. L'adhésion à la charge de la Mairie s'élève à 600€/an. Le coût de location à la charge des Associations s'élève à 600€.

Vote pour l'adhésion au SIVU à l'unanimité.

Questions diverses

☞ Monsieur le Maire demande au Conseiller l'autorisation de signer la convention de renouvellement de la mise à disposition de Michel CATTANEO pour un an à raison de 15heures/semaine. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

☞ Monsieur Jean-Luc MAROUDIN évoque le problème du stationnement dans la rue du Milieu. Monsieur le Maire lui répond

que ce problème va être évoqué lors de la prochaine réunion de la Commission de l'environnement. Il précise également que lors de cette réunion seront évoqués la mise en sécurité des rues mages d'en haut et d'en bas, du lieu dit Saint-Sernin, du problème de stationnement dans toutes les petites rues, ainsi que la remise en double sens de la rue Mage d'en Bas suite à la demande de nombreux administrés.

☞ Monsieur Michel BLAIS souhaite qu'un panneau d'affichage soit mis en place à l'arrêt de bus pour informer les usagers des horaires. Monsieur le Maire lui répond que la pose de ce panneau est prévue. Il demande également la pose d'un panneau indiquant la salle des fêtes ainsi que le parking.

☞ Monsieur Olivier SEGOND souhaite que les réunions du conseil municipal se tiennent de préférence le vendredi soir. Monsieur le Maire fait savoir qu'il n'est pas contre, mais que le vendredi soir beaucoup de membres du conseil souhaitent participer au concours de belote ou bien au concours de boule. Une discussion s'engage et il est envisagé d'avancer l'heure des réunions à 19h00 ou 19h30.

☞ Monsieur le Maire informe le Conseil que les différentes commissions doivent se réunir durant le mois d'avril afin de donner leur avis sur l'avenir de la chapelle Saint-Sernin et de La Poste.

☞ Monsieur Michel BLAIS remercie Jean-Luc MAROUDIN pour l'aide qu'il apporte pour repeindre une partie des chalets.

Séance levée à vingt trois heures et cinq minutes.

BUDGET COMMUNAL

Nous portons à votre connaissance les vues d'ensemble qui sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2009							
Vue d'ensemble							
Section de Fonctionnement			Section d'Investissement				
<u>Chapitres de dépenses</u>		Crédits ouverts	Réalizations	<u>Chapitres de dépenses</u>			
		Crédits ouverts	Réalizations				
011	Charges à caractère général	147 305.00	147 238.00	16	Rembours emprunts	66 500.00	61 667.81
012	Charges de personnel	151 250.00	149 475.68	192	+ou- values sur cession	4 303.96	4 303.96
65	Autres charges de gestion	53 196.00	50 087.09	20	Immobilis incorporelles	13 500.00	5 950.00
66	Charges financières	27 000.00	22 641.92	204	Subvent°équipement	15 000.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00	181.61	21	Immobilis corporelles	282 985.00	249 335.46
023	Vir. sect° investissement	128 966.00	0.00	23	Immobilis en cours	197 000.00	0.00
042	Opérat° ordre entre sect°	2 661.00	0.00	001	Solde Exercice reporté	90 914.61	0.00
				020	Dépenses imprévues	6 537.00	0.00
				040	Operat°ordre entre sect°	10 000.00	9 511.30
Total dépenses		511 378.00	369 624.30	Total dépenses		531 964.00	353 137.26
<u>Chapitres de recettes</u>		Crédits ouverts	Réalizations	<u>Chapitres de recettes</u>		Crédits ouverts	Réalizations
013	Atténuations de charges	2 000.00	23 090.15	13	Subvent investissement	75 026.00	60 966.23
70	Produits des services	40 400.00	24 069.38	16	Emprunts dettes assimilé	150 000.00	150 000.00
73	Impôts et taxes	159 534.00	144 975.00	10	Dotat°Fonds Réserves	36 869.00	30 904.20
74	Dotations et participations	187 320.00	204 544.54	1068	Affectation N-1	107 442.00	107 441.61
75	Autres prod gest courante	60 000.00	72 575.94	165	Dépôts Cautionnement	1 000.00	2 606.00
76	Produits financiers	0.00	479.26	27	Autres Immos financier	0.00	914.69
77	Produits exceptionnels	0.00	11 272.73	021	Vir sect fonctionnement	128 966.00	0.00
042	Opérat° ordre entre sect°	10 000.00	9 511.30	040	Operat°ordre entre sect°	2 661.00	0.00
002	Excédent fonctionnement	52 123.11	0.00	041	Opérat° patrimoniales	30 000.00	26 672.59
Total recettes		511 378.00	490 518.30	Total recettes		531 964.00	379 505.32

Soit un résultat global de clôture de + 81 989.56 euros

BUDGET PRIMITIF 2010					
Vue d'ensemble					
Section de Fonctionnement			Section d'Investissement		
<u>Chapitres dépenses</u>		Prévisions	<u>Chapitres dépenses</u>		Prévisions
011	Charges à caractère général	199 205.00	204	Subvention d'équipement	47 000.00
012	Charges de personnel	149 750.00	16	Rembours emprunt	67 500.00
65	Autres charges de gestion	59 600.00	21	Immobilisations corporelles	131 956.00
66	Charges financières	17 500.00	40	Opérations d'ordre	10 000.00
67	Charges exceptionnelles	900.00	001	Solde d'exécution	64 546.00
023	Vir. section investissement	156 295.00		Restes à réaliser	26 481.00
042	Opération ordre entre section	2 661.00			
Total dépenses		585 911.00	Total dépenses		347 483.00
<u>Chapitres recettes</u>		Prévisions	<u>Chapitres recettes</u>		Prévisions
70	Produits des services	46 411.00	13	Subvention investissement	53 500.00
73	Impôts et taxes	166 690.00	10	Dotat Fonds divers Réserves	43 000.00
74	Dotations et participations	188 650.00	165	Dépôts et cautionnements reçu	1 000.00
75	Autres prod gest courante	66 000.00	1068	Affectation N-1	91 027.00
013	Atténuation des charges	25 000.00	021	Vir section fonctionnement	156 295.00
77	Produits exceptionnels	1 170.00	040	Operation ordre entre section	2 661.00
042	Opération ordre entre section	10 000.00			
Total recettes		585 911.00	Total recettes		347 483.00



Maisons sinistrées par la sécheresse



Les personnes qui ont constaté des dégâts dans leur habitation, dus à la sécheresse, notamment des fissures, sont priées de se faire connaître au secrétariat de Mairie.

Au vu de ce recensement, la Mairie demandera à Monsieur le Préfet de l'ARIEGE de prendre un arrêté de reconnaissance de sinistre.



INFOS

BIBLIOTHEQUE

Vous avez des problèmes pour vous déplacer ou vous êtes momentanément souffrant (jeunes ou moins jeunes),

Les Bénévoles de la Bibliothèque se proposent d'apporter à votre domicile les livres que vous souhaitez.

Pour prendre rendez-vous par téléphone : 05.61.69.18.04

Petit rappel : Mercredi et Jeudi

Permanences de 14h à 16h

Christophe et Agnès PELFORT

Sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils AXEL

Survenu le 20 mars 2010



NOUVEAU A LEZAT

Pour vos photos d'identité

N'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui respecte les normes en vigueur

<p>Nouveau <i>Photos d'identité</i> 20, rue François Verdier 09210 Lézat-sur-Lèze ☎ 05 61 69 80 73 02 06 37 35 61 04</p>		

COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de la clientèle Electricité Réseau Distribution France réalisera des travaux sur la Commune de SAINT-YBARS qui nécessiteront une interruption de fourniture d'électricité

le mercredi 5 mai 2010 entre 9h00 et 11h30

aux endroits suivants :

AUDURA – BARRE – CAYRE – CHARDINE – ESCAYRE – GINIERES – LA BOURIASSE
LA FAOURET – BURRET – LAOUZOU – LE MAS DE MADAME – LE POETE – PAROQUET
SEGURET – SOULEILLA D'AUDURA – TOUSCAT – VILLAGE

PERMANENCES DES ELUS

Monsieur Francis BOY	Maire	Tous les jours, sur rendez-vous de préférence
Monsieur Michel BLAIS	1 ^{er} Adjoint	Mercredi toute la journée et sur rendez-vous
Monsieur Yves BENZAET	2 ^{ème} Adjoint	Mardi toute la journée
Monsieur Olivier SEGOND	3 ^{ème} Adjoint	Permanence tous les samedis matins et sur rendez-vous tous les jours après 17h30
Monsieur Matthieu DEMARTHE	4 ^{ème} Adjoint	uniquement sur rendez-vous

ETAT CIVIL

NAISSANCES



SCHOTT--BELLO Loreley née le 16 mars 2010
BOIVIN--ARNOUX Solyame née le 23 mars 2010 à SAINT-YBARS

INFOS DIVERSES

BANDA LOS COMPAÑEROS



Depuis quelques mois nos Musiciens travaillent sans relâche. Tous les samedis ils répètent et apprennent de nouveaux morceaux.

Cette année Los Compañeros participeront au FESTIVAL DE BANDAS DE CONDOM les 7 et 8 mai et de MONTREAL d'AUDE les 22 et 23 mai.

Le calendrier Estival est déjà bien rempli. Notre Banda est sollicitée dans toute la région et même au-delà puisqu'elle devrait se produire à Bilbao. Dernièrement ils ont animé le Carnaval de SAVERDUN.

Voilà une saison qui s'annonce riche et festive !

US SAINT-YBARS PETANQUE



Nos Pétanqueurs n'ont pas encore démarré la saison. L'équipe dirigeante prépare le renouvellement des licences.

Deux nouveaux membres ont intégré le bureau

Le 11 avril aura lieu le traditionnel repas précédé de la distribution des licences pour 2010.

COURS D'ANGLAIS



Américain business – entrepreneur

Leçons privées ou en groupes – cours téléphoniques – conversations

Apprenez à dire ce que vous voulez dire et non ce que vous pensez pouvoir dire

Bill RUEGER

Le Blaziet – 31550 MARLIAC

Bill.rueger4@gmail.com

05.61.56.92.06 ou 06.24.65.14.87

LOCATION DES CAMPING CAR



Bill RUEGER

Le Blaziet – 31550 MARLIAC

www.fipsila.com

fipsila@gmail.com

ELEVAGE D'ANIMAUX DE COMPAGNIE PRODUITS FERMIS ET ACCUEIL A LA FERME PENSION POUR CHEVAUX – PRODUCTION DE LAINE ANGORA



www.domainedefipsila.com

domainedefipsila@gmail.com

Le Blaziet – 31550 MARLIAC

05.61.56.92.06 ou 06.80.67.89.29

LE PETIT JOURNAL RECHERCHE CORRESPONDANT LOCAL

Si vous êtes intéressé par cette belle aventure, n'hésitez pas
Pour cela, il vous suffit d'avoir un peu de temps libre et d'aimer votre village

Les frais seront remboursés

Contact : 06.08.93.25.26

SALLE DES FETES DE SAINT-YBARS

Notre belle salle des fêtes est à nouveau proposée à la location du mois de mai au mois d'octobre

Pour tous renseignements s'adresser à la Mairie au 05.61.69.18.04



Croyant bien agir un Eparchois ou une Eparchoise a décidé de nourrir les pigeons (source de bien des tracas ces derniers temps) en y joignant un « cocktail mortel » pour aider ces intrus à disparaître

OR

TOUS les oiseaux ainsi attirés par ce copieux repas « offert » se meurent : tourterelles, moineaux et autres... Voici comment l'écosystème peut vite être déstabilisé car bientôt ce seront les chats, les chiens et autres carnivores qui en ingérant ces animaux mourants auront leur vie en danger

MERCI D'ARRETER CE MASSACRE



BANDAS À CONDOM



38^{ÈME} FESTIVAL

LES 7, 8, 9 MAI 2010

La Banda « Les Compañeros » de Saint-Ybars participera au concours général et création qui se déroulera pendant le 38^{ème} Festival de Bandas y Peñas de Condom (Gers) du 4 au 9 Mai 2010.

Les titres de Champions de France et d'Europe seront décernés.

AU PROGRAMME :



Samedi 8 Mai à partir de 14h30 défilé dans les rues de Condom



Dimanche 9 Mai à partir de 14h concours avec remise des prix à partir de 18h sur le podium principal



Commémoration du 08 Mai

Le Dimanche 9 Mai 2010

Le programme est le suivant

- 10h30 **Messe**
- 11h30 **Défilé et Dépôt de Gerbe au monument aux morts**
- 12H00 **Vin d'honneur à la Mairie**





SAINT-YBARS

PROGRAMME 2010



ANIMATIONS LOCALES

- 27 Avril** Fête du chocolat en partenariat avec le syndicat d'Initiative de Lèzat et représentation théâtrale par les enfants de l'école de Saint-Ybars.
- 13 au 16 Mai** Expositions (Artisans d'arts) organisée par Mlle DE LATOUR
- 15 Mai** GOSPEL avec BY THE GOSPEL RIVER ♥
- 16 Mai** Journée COUNTRY Place Eparchoise ♣
- 13 Juin** *Vent* Rassemblement de jaguars avec apéritif ♣
- 19 Juin** *R* Fête de la musique soirée GIPSY avec the Noys « GROUPE GITANS DE CARCASSONNE » ♥
- 3 Juillet** *B* Représentation théâtrale par la troupe de Saint-Ybars ♦
- 11 Juillet** *✓* Fête de l'eau au lac avec spectacle et journée festive ♣
- 17 au 19 Juillet** *N* Fête locale (Bandas, troubadours du Comminges, cassoulet etc.) ♠
- 18 juillet** Vide grenier organisé par l'Association Historique et Culturelle Eparchoise.
- 25 Septembre** *R* Polyphonies Basques groupe OXTOTTE LURRA ♥
- 26 Septembre** *✓* Repas de village ♣
- 16 octobre** *R* Michèle MULHMANN chanteuse interprète ♥
- 6 Novembre** *R* CALUNE OPERA avec TENORS du CAPITOLE ♥
- 18 Décembre** *✓* Marché de Noël ♣
- 19 Décembre** *R* NOEL POUR TOUS ♥
- 31 Décembre** Réveillon du jour de l'an ♠ (sous réserve)

Association Vitalité Eparchoise ♣
Comité des fêtes ♠
Commission Culturelle de la Mairie ♥
Foyer Rural ♦



En période Automne – Hiver belote tous les vendredis soirs à la salle de vote
Printemps – Été pétanque tous les vendredis soirs aux remparts sud

Des OVNI à SAINT-YBARS



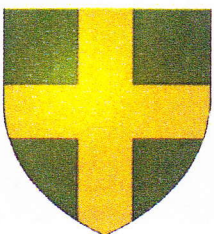
Le Samedi 15 Mai 2010

A 21h00 à l'église

BY THE GOSPEL RIVER

Après avoir triomphé en 2008
Ils reviennent pour notre grand plaisir
Encore plus surprenant avec un nouveau répertoire

Et
Maintenant en SEXTET



SAINTE-YBARS



ATTENTION

FETE DE LA MUSIQUE SOUS CHAPITEAU

Le 19 JUN 2010

Soirée Paëlla animée par les GIPSY Groupe Gitan de Carcassonne

Uniquement sur réservation au 05.61.69.18.04 ou au 06.70.03.25.87

Tarif :

- ✦ 10€ restauration
- ✦ 5€ Concert

Un grand MERCI !



Club des Aînés de St Ybars

Belle, très belle journée que ce Mercredi 14 Avril !

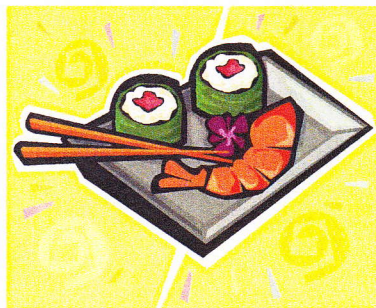
Le club innovait en proposant une sortie en covoiturage, au restaurant asiatique du Fossat, à la découverte, pour certains et certaines, de cette cuisine exotique.

Rires et ambiance tout le long du repas et menu choisi apprécié de tous.

Les baguettes ? Même pas peur !

Car (chut ne le répétez pas) quelques-uns avait emmené leur fourchette... pour le cas où !

L'idée était bonne, nous recommencerons!



AUX Amis du Lac

L'assemblée générale de l'association "les Amis du Lac" s'est tenue le vendredi 23 Avril à la salle des fêtes de Saint-Ybars, dans une ambiance amicale et joyeuse.

Après un bilan moral positif du Président sortant Mr Verkinderen, où l'action des bénévoles (*sans qui rien n'aurait été possible*) a largement été remerciée, un bilan technique nous a également été présenté. Le rapport des comptes et la présentation du budget ont de leur côté été approuvés à l'unanimité.

A l'issue de cette assemblée, un nouveau bureau a été élu :

Président : Frédéric Santarossa, Vice-Président : Christian Lassalle, Secrétaire : Marie Lelièvre,
Secrétaire Adjointe : Myriam Schaub, Trésorier : Jean-Marc Lassalle, Trésorier Adjoint :
Thierry Souyri.

Même si aujourd'hui les risques d'effondrement de la digue sont écartés, il reste à ce jour l'aménagement des berges à faire, afin que les mouvements de la Lèze ne viennent plus nuire à l'intégrité de la digue. A ce jour le SMIVAL a lancé une étude hydrologique de la rivière, dans laquelle est intégrée la portion éparchoise. Nous aurons donc, dans le courant de l'année, plus d'informations sur ce sujet.

Alors même si, à l'heure actuelle, le lac est pour ainsi dire sauvé (*encore merci à vous tous et à la mairie pour votre soutien*), que les premiers aménagements (*plage, sanitaires, palissage...*) ont porté leurs fruits au regard de la fréquentation du lac l'été passé, nous devons rester mobilisés, entretenir nos acquis et continuer nos projets d'amélioration des abords du lac (*tables et barbecue en dur, réhabilitation du boulodrome...*).

Il faudra surtout retenir l'extraordinaire participation des membres pour la réfection de la plage, et le souvenir d'une journée partagée dans l'amitié, autour du travail et d'un repas bien réparateur, le tout agrémenté d'éclats de rires et de bonne humeur.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous rejoindre, en adhérant ou en renouvelant votre adhésion, qui est de 5 euros pour l'année 2010/2011, et poursuivre ensemble cette aventure du lac.

Les Amis du Lac.

.....
Nom : _____ n° de téléphone : _____

Prénom : _____ e-mail : _____

Adresse : _____

A retourner à : **Les Amis du Lac de Saint Ybars – Route de ravage – 09210 St Ybars**
e-mail : **lesamisdulac@hotmail.fr**

EXPOSITION

✚ **L'exposition annuelle organisée par *Mademoiselle de LATOUR Christine***

Du 13 au 16 Mai 2010

De 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h00

✚ **Vernissage**

Le 13 Mai 2010

À partir de 18h00



***A la salle de Vote
Mairie de Saint-Ybars***

MAI PHOTOGRAPHIQUE A SAINT YBARS AVEC IBO

Du 01 au 31 Mai sous les couverts de la Mairie

- **L'ETENDOIR A L'IMAGES I** par IBO

Du 01 au 31 Mai Salle des Fêtes

- **Graffitis de Michel CRAIPEAU**

Du 01 au 31 Mai à L'église

- **Croix de la Vallée Pyrénéenne** par Christine et Jacques Clavel

Du 01 au 31 Mai Auberge le Périssé

- **Courtaous La Vallée de Campan** par Béatrice Mercier

Du 01 au 31 Mai Groupe Scolaire

- **L'Afrique de Bric et Broc** par Chantal et Michel Craipeau

Et du 18 Mai au 17 Juin 2010 à la Mairie

- **Destination Amérique Latine** par Brigitte Christophe

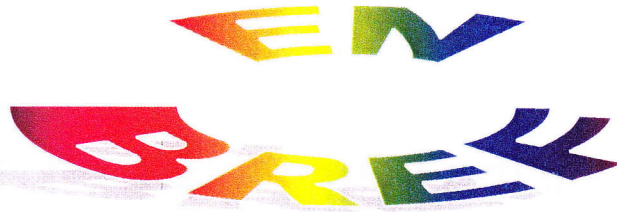


Horaires de visite

- Jeudi de 14H à 16 H
- Samedi et Dimanche de 10H à 12H

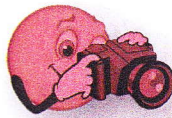
Samedi 22 Mai à 10H30 départ de la Mairie

- Parcours photos
- vernissage à 12H30 à la Mairie



C'est toujours avec plaisir que « **Rémy CHARRUE** » répond à nos diverses sollicitations photographiques permettant aussi d'agrémenter nos illustrations sur Saint-Ybars.

Pour sa convivialité et son professionnalisme nous tenons à le remercier, puisse-t-il continuer encore longtemps sa passion pour le bonheur de toutes et tous.



Après **Catinou et Jacouti**

Un deuxième évènement à Saint-Ybars

Jazz Manouche Avec le quartet La Pompe

Cet ensemble de qualité a remporté un vif succès lors de sa venue le 20 mars 2010 à Saint-Ybars.

Un très nombreux public avait répondu présent à l'invitation de la Commission Culturelle a qui, finalement, tout réussi même face à la concurrence télévisuelle (France-Angleterre), pour une soirée Cabaret d'excellente facture dans une ambiance feutrée et conviviale.

Le quartet a interprété des standards de Django Reinhardt ainsi que leurs propres compositions sous de nombreux applaudissements.

En résumé : une excellente soirée où les thèmes et la cadence n'ont essoufflé ni lassé personne !

Merci à tous les présents et aux membres de la Commission Culturelle pour leurs implications.



VOS DROITS

Parlons « Retraite »

Puis-je reprendre une activité après avoir pris ma retraite ?

Oui, vous pouvez cumuler totalement votre retraite du régime général et les revenus de votre nouvelle activité salariée.

Il vous suffit d'avoir obtenu toutes vos retraites personnelles de base et complémentaires dont les droits sont ouverts.

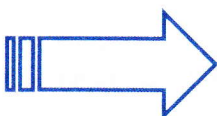
Le cumul total est possible dès 60 ans si vous totalisez la durée d'assurance exigée pour la retraite à taux maximum ou à partir de 65 ans.

Vous ne remplissez pas ces conditions ?

Le cumul est également possible dans une certaine limite : vous continuerez à percevoir votre retraite au régime général dès lors que le total de vos nouveaux revenus d'activité et de vos retraites de salarié de base et complémentaires n'excède pas la moyenne mensuelle de vos trois derniers salaires (ou 1,6 fois le SMIC si ce montant vous est plus favorable).

Au-delà de l'un ou de l'autre de ces montants, le versement de votre retraite est suspendu. Vous pouvez reprendre une activité salariée chez votre dernier employeur six mois après le point de départ de votre retraite ou reprendre une activité chez un nouvel employeur sans condition de délai.

Vous devez avertir votre caisse de retraite de votre reprise d'activité dans le mois suivant cette reprise.



Pour en savoir plus
www.lassuranceretraite.fr
rubrique « vous êtes retraité »

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE DU DEPARTEMENT DE L'ARIEGE A.L.E.09

Le Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège et le Conseil Général de l'Ariège ont décidé de s'engager dans la création d'une agence locale de l'énergie afin de répondre aux nouveaux défis environnementaux.

Cette structure se donne comme objectif de favoriser et d'entreprendre des opérations visant à la maîtrise et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, au développement des énergies renouvelables dans un souci de développement durable, de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Elle regroupe différents partenaires et constitue un lieu d'échanges et de concertation des acteurs de l'énergie, du producteur au consommateur dans l'optique de renforcer les capacités d'actions locales en matière de maîtrise de l'énergie.

COMPOSITION

Elle est administrée par un Bureau composée de :

- Président : Laurent AZEMAR
- Trésorier : Pierre SABOY
- Secrétaire : André ROUCH
-

Son siège est situé dans les locaux du SDCEA - ZA Joulieu – BP 10177 – 09000 SAINT JEAN DE VERGES
Téléphone : 05.34.14.63.81 – Mail : aleda09@orange.fr

DOMAINES D'APPLICATION

Le programme global d'actions de l'Agence comprend des actions de promotion et de sensibilisation de l'utilisation rationnelle de l'énergie et de développement des énergies renouvelables auprès des collectivités territoriales, du grand public et des professionnels.

D'autres actions pourront être rattachées ultérieurement à ce programme tel que le pilotage du suivi de la filière bois énergie ou du Fonds d'Aide à la Maîtrise des Energies dans le cadre du Fond Unique Habitat (FUH), l'animation d'OPAH Energie pour le compte de collectivités locales membres, etc.

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE : DESTINE AUX ELUS

Une grande majorité des communes du département de l'Ariège ne possèdent pas les moyens, par elles-mêmes, de faire fonctionner un service technique « énergie » leur permettant de maîtriser les consommations d'énergie de leurs équipements et leurs bâtiments.

Le Conseil en Energie Partagé (CEP) proposé par l'Agence Locale de l'Energie, propose aux communes ne disposant pas de la compétence en interne, un service en matière de gestion de l'énergie. Il comprend notamment :

- La réalisation d'un bilan énergétique sur la base des consommations des trois dernières années,
- Le suivi analytique des consommations et des dépenses énergétiques,
- Des préconisations auprès des gestionnaires et utilisateurs de ces équipements,
- L'information sur la réglementation, les aides, les aspects techniques (bâtiments performants, énergies renouvelables),
- Le conseil aux élus lors de leurs projets d'aménagement, afin qu'ils puissent faire dès le départ les choix les plus adaptés.

ESPACE INFO ENERGIE DE L'ARIEGE : PARTICULIERS

Dans le cadre du programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique, présenté par le gouvernement français le 6 décembre 2000, il a été décidé de la mise en place d'un réseau d'information de proximité « Espaces Info Energie » (EIE) dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables, à destination des particuliers et des entreprises.

Le rôle de l'EIE est de mettre à disposition du public toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de projets économes en énergie.

L'Agence met en place dans ses locaux un service d'accueil du public (physique, téléphonique, par courrier ou internet), afin de proposer des conseils personnalisés et répondre ainsi aux demandes d'informations et de renseignements.

Elle est également chargée d'animations pour le grand public sur les thèmes de l'énergie.

Ces animations peuvent prendre la forme de présence sur des salons, d'animations dans les établissements scolaires, de visites de sites exemplaires, de conférences, de manifestations diverses proposées par des collectivités locales ou autres partenaires.



La rénovation énergétique en zone rurale

Après l'écosubvention, l'éco-prêt à taux zéro et le crédit d'impôt vert, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer prévoit de mettre en place une "aide de solidarité écologique". Visant les populations pauvres et âgées des zones rurales, le ministère envisage, grâce à cette aide, de rénover 300.000 logements d'ici 8 ans.

La cible : la France vieillissante, rurale et énergétiquement précaire

La plupart des dispositifs en vigueur laissent de côté ceux pour qui la rénovation énergétique est essentielle : les ménages en situation de précarité énergétique. Il s'agit des personnes qui, selon la définition anglo-saxonne (aucune définition française n'existe), devraient dépenser au moins 10% des revenus du ménage pour couvrir la facture d'énergie nécessaire à la satisfaction du confort thermique de leurs logements. Selon l'Insee, près de 15 % des ménages français consacrent plus de 10% de leurs ressources à payer leurs factures de chauffage.

Concrètement, les bénéficiaires de cette future aide financière seront, en majorité, les propriétaires de maisons individuelles, âgés et dont les revenus annuels sont inférieurs à 10 000 euros. Cette future aide est pensée comme un «produit rural».

Le montant : autour de 5000 €

Avec 600 millions en provenance de l'Ademe et l'Anah, 500 millions provenant du Grand Emprunt et 150 millions obtenus par l'intermédiaire des certificats d'économies d'énergies, l'Anah disposera sur les 8 ans à venir d'une somme de 1,25 milliards d'euros à consacrer uniquement à la rénovation thermique pour les plus modestes. Financé par ce « Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés», «l'aide de solidarité écologique» complètera les dispositifs existants de manière à financer des travaux dont le coût moyen est estimé autour de 10 000 euros, en offrant au propriétaire un montant aux alentours de 5000 euros. En utilisant les « multi-guichets énergétiques», pour des travaux de rénovation d'un montant de 10 000 euros, le plan de financement pourrait être le suivant :

- Aide de solidarité écologique : 5 500 €
- Crédit d'impôt "développement durable" préfinancé : 1 125€
(afin d'éviter le décalage temporel entre paiement des travaux et attribution du crédit d'impôt, il pourra être consenti une avance sans intérêt)
- Prêt bonifié : 3 325€

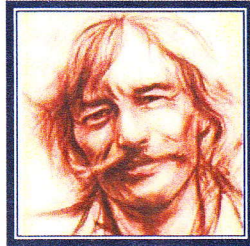
De plus, le secrétaire d'Etat au logement espère bien que les départements viendront compléter ce nouveau dispositif, à travers des « contrats locaux d'engagement contre la précarité énergétique ». Benoist Apparu présente ces nouveaux « contrats locaux » comme un moyen pour les collectivités locales d'éviter d'avoir à financer la construction de maisons de retraites, en facilitant le maintien des personnes âgées à leurs domiciles.

Le fonctionnement : diagnostic, isolation et production de chaleur

Les travaux seront enclenchés après qu'un diagnostiqueur mandaté par un Espace Personnes Agées Territorialisé (EPAT) ait visité le logement. D'après Philippe pelletier, chef d'orchestre du Plan bâtiment Grenelle, cette aide ne devrait pas être conditionnée à un choix spécifique de matériels, comme c'est le cas pour l'Eco-PTZ et les crédits d'impôts. Elle serait plus proche de l'éco subvention ; une action portant sur l'isolation et une autre sur la production de chaleur devront se cumuler.

Article proposé par Monsieur Christophe GAUTHIER

HOMMAGE A JEAN FERRAT



Jean FERRAT nous a quitté, mais la montagne qu'il a si bien chantée l'accueille dans ses bras.

Une bonne moitié de son répertoire illustre ses convictions avec force et sans la moindre équivoque.

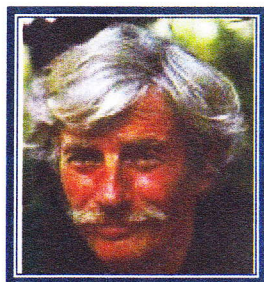
Mais la voix, le talent, la beauté des textes et des orchestrations (sublimes d'Alain Govagner), séduisent un public de tous bords, toutes origines, toutes affinités électorales.

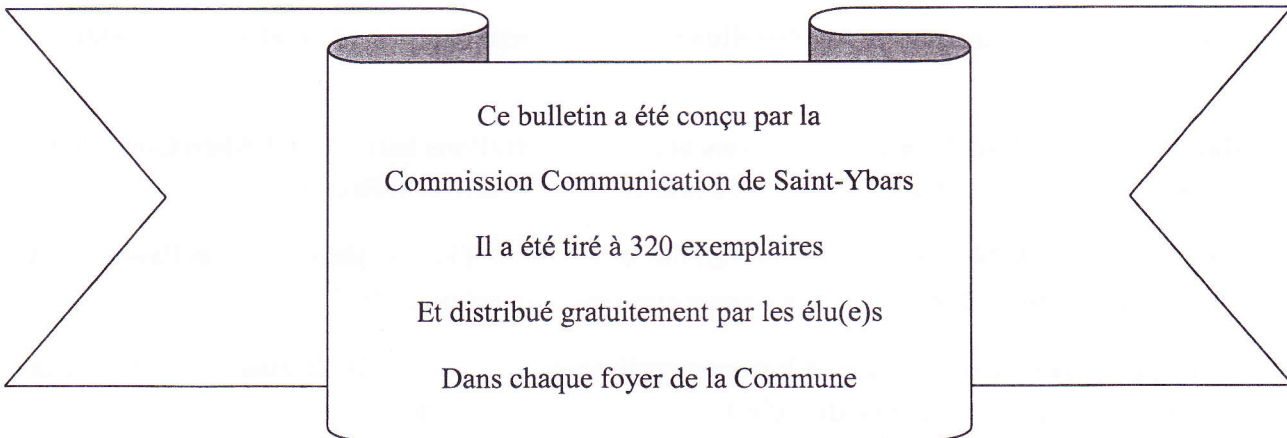
On aime Jean FERRAT en usine ou en famille, à la Fête de l'Humanité ou rue de Passy, dans la rue ou en boîte où l'on va jusqu'à danser sur « nuits et brouillards ».

Au fil des générations, artistes et hommes politiques de tous bords, là aussi partageront la même passion que l'interprète de « c'est si peu dire que je t'aime ».

Les chansons de FERRAT, au-delà des modes et du temps, ont quelque chose qui vous transporte et vous grandit. Sa voix continuera à résonner dans nos mémoires car on ne voit pas le temps passer.

Au revoir l'Artiste...





Ce bulletin a été conçu par la
Commission Communication de Saint-Ybars

Il a été tiré à 320 exemplaires
Et distribué gratuitement par les élu(e)s
Dans chaque foyer de la Commune

Prochaine parution : Juillet 2010

Merci de déposer vos articles avant le 15 Juin 2010